

Comité départemental d'aviron de l'Ain
Commission Développement
Vendredi 24 Avril - 19h
En visioconférence

Présents :

Claude Calchera, Patrice Dejonghe, Joël Souillat, Christine Cheminot, Gérard Chatté, Pascal Murari, Anne-Lise Vincent, Brigitte Andrieu, Serge Noël

1 Holyware... état d'avancement à fin avril

La structure juridique du projet est désormais établie, permettant ainsi une organisation claire et conforme aux exigences administratives. De nombreux retours ont été recueillis concernant les formations en ligne, témoignant d'un intérêt marqué et d'une implication active des participants.

L'objectif est que l'application soit opérationnelle dès le mois de septembre. Il est prévu de consacrer entre une heure et une heure quinze aux tests, afin d'être guidé étape par étape lors de la prise en main. La première version de l'application sera disponible en trois langues : français, anglais et espagnol. Cependant, la traduction sera gérée directement par le système pour garantir une accessibilité optimale.

2 Demande de subventions ANS... suite à la réunion du lundi 20 avril... propositions du groupe

Trois demandes principales ont été formulées dans le cadre de la recherche de subventions ANS. Les choix opérés sont en cohérence avec les préconisations fédérales et les orientations de l'ANS, en complément du financement déjà demandé dans le cadre du FDVA2.

- **Aide à la création d'un nouveau club aviron Indoor**, en lien avec les préconisations fédérales. Budget total de 7 580 €. Une demande de subvention de 2 000 € est déposée, venant compléter celle du FDVA2.
- **Formations des bénévoles** à différentes compétences non prises en charge par la ligue AuRA : permis bateau et remorque, PSC, entraîneur. Montant demandé : 1 600 € pour un budget de 5100€.
- **Sensibilisation à la préservation de notre milieu naturel**. L'action est orientée vers le scolaire afin de mobiliser et sensibiliser les jeunes. Demande de subvention de 1 500 € pour un budget de 5700€. En raison de la limitation à trois demandes, aucune requête n'a été formulée pour les sujets liés à la compétition et aux tests ergo. Le CDA01 prendra en charge le financement de ces activités sur ses fonds propres. Les sujets retenus par le bureau directeur s'inscrivent dans une logique de cohérence avec les propositions fédérales et ANS.

3 Sport santé... des nouveautés et des possibles... qui serait le ou la délégué(e) CDA01 ?

Certains clubs manifestent un réel intérêt pour le développement du sport santé bien-être, d'autant plus que des possibilités de financements existent pour soutenir ce type d'initiatives. Par rapport au sport sur ordonnance, le « sport santé bien-être » présente des contraintes moins strictes. En effet, il ne nécessite pas l'engagement formel d'un médecin, mais seulement une prescription pour la pratique du sport concerné.

À notre échelle départementale, deux professionnels formés à l'Activité Physique Adaptée (APA) ne peuvent actuellement exercer le sport sur ordonnance dans le cadre fédéral. Pour un membre du corps médical souhaitant encadrer une activité de sport sur ordonnance au sein de la fédération, il est impératif de posséder au minimum le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « moniteur aviron ».

Une solution envisagée serait de permettre à des bénévoles détenteurs de diplômes fédéraux tels qu'éducateur ou entraîneur d'encadrer le sport santé, à condition de suivre une formation adaptée mais allégée, avec une exemption du CQP.

Cette problématique dépasse le cadre local : en France, il existerait 124 bénévoles prêts à s'investir dans le sport santé.

Dans cette perspective, la Fédération Française d'Aviron (FFAviron) prépare une réforme pour 2027 visant à donner la capacité aux bénévoles d'encadrer cette activité.

Par ailleurs, la ligue devrait prochainement entrer en contact avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'accompagner la réforme fédérale.

Il s'avère donc primordial de maintenir un lien avec les dirigeants de la FFA pour être informé des évolutions du sport santé et identifier les clubs intéressés. Au niveau du Comité Départemental, des contacts seront certainement nécessaires avec Ain Profession Sport et Culture ainsi qu'avec la CPAM pour accompagner cette dynamique.

A cette fin et pour soulager le bureau directeur du CDA, il serait important qu'une personne bénévole prenne en charge ce sujet.

- 4 Déploiement de la remorque de bateaux initiation pour les scolaires et les stages d'été**
Afin de soutenir les clubs dans l'organisation d'événements sur leur base, une remorque équipée de huit bateaux de type « first evo » est mise à disposition. Ce dispositif permet d'encadrer efficacement des activités d'initiation, notamment pour des jeunes, grâce aussi à la présence de 16 gilets de flottaison adaptés. Les clubs peuvent ainsi répondre à la demande de matériel nécessaire pour le développement de leurs événements, en bénéficiant de cette ressource disponible dès maintenant.
Par ailleurs, le comité est actuellement à la recherche d'un local centralisé au sein du département. Ce local aura pour vocation d'assurer le stockage des remorques, des bateaux et des ergomètres. Cette démarche vise à optimiser la logistique et faciliter l'accès au matériel pour l'ensemble des clubs du territoire.
- 5 Stage de reprise fin août pour les jeunes des clubs... Est-ce possible ? qui prend ça en main ?**
Afin de renforcer la fidélisation des jeunes licenciés au sein des clubs, il est proposé d'organiser un stage spécifique à destination des U15 durant la dernière semaine du mois d'août. Cette initiative vise à encourager les plus jeunes à poursuivre leur engagement dans l'aviron, en leur offrant une activité adaptée en amont de la rentrée scolaire. Toutefois, les modalités d'organisation restent à préciser : le choix du lieu ainsi que la désignation du responsable de ce stage sont à définir ultérieurement.
Il est important de souligner que la catégorie U15 connaît actuellement une forte diminution de ses effectifs, avec une baisse estimée à environ 30 % par rapport aux années précédentes. Cette tendance met en lumière la nécessité de mettre en place des actions ciblées pour inverser cette dynamique et maintenir l'attractivité des clubs auprès des plus jeunes.

Sujets déjà abordés précédemment...

Nouveau club Aviron Indoor Bugey Sud... Où en est-on ?

Le club Aviron Indoor Bugey Sud poursuit activement son installation et son développement. À ce jour, le compte bancaire de l'association a été ouvert et les démarches administratives sont bien avancées, l'association ayant été déclarée auprès des autorités compétentes. La demande d'affiliation auprès de la Fédération Française d'Aviron (FFAviron) est actuellement en cours de validation, étape indispensable pour l'intégration officielle du club au sein du mouvement fédéral.

Pour permettre la pratique de l'aviron indoor dans de bonnes conditions, la municipalité a mis à disposition gratuitement un espace de 60 m², permettant l'installation de 10 ergomètres. Cette infrastructure offre un cadre adapté pour accueillir les adhérents et développer les activités du club.

À ce jour, 17 personnes se sont déjà inscrites au club. D'autres adhésions sont en attente, témoignant de l'intérêt suscité par cette nouvelle offre. Le club précise par ailleurs que la demande reste soutenue, ce qui laisse augurer un développement rapide de la structure. Concernant le matériel, une convention d'aide à l'équipement entre le Comité Départemental d'Aviron (CDA) et le club est prête à être discutée. Cette convention vise à fournir au club les 10 ergomètres nécessaires, tout en prévoyant la négociation d'un remboursement à tempérament. Il est souhaité que cet accord soit validé dans les meilleurs délais par les deux parties concernées afin de permettre la mise en place rapide du matériel.

Sur le plan de l'encadrement, le club dispose actuellement d'une personne qualifiée (éducateur indoor) pour assurer le démarrage des activités. Par ailleurs, une seconde personne s'engagera prochainement dans une formation d'initiateur indoor, renforçant ainsi l'équipe d'encadrement et garantissant la sécurité et la qualité des séances proposées.

Enfin, il est prévu que les activités du club débutent effectivement au début du mois de juin 2026.

Date pour une nouvelle formation PSC... proposition le samedi 3 octobre 2026 avec l'UDSP de l'Ain...

La date retenue pour la formation PSC a été fixée. Il est proposé d'organiser cette session à Chazey-Bons, au sein du club Aviron Indoor Bugey Sud (AIBS). Cette localisation permettrait d'accueillir les participants dans un cadre adapté et de profiter des infrastructures du club pour le bon déroulement de la formation.

7 Stage de perfectionnement loisirs en cours fin mai...

Le Comité Départemental d'Aviron de l'Ain (CDA01) a soumis cette proposition aux responsables des clubs. Une question demeure : cette information a-t-elle été relayée aux adhérents de chaque club ?

Le coût de la formation est fixé à 117 € par personne.

Fin de la réunion : 21h

La Secrétaire :
Brigitte ANDRIEU

Le Président :
Claude CALCHERA

